

CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Epreuve de français à partir d'un texte (Concours externe, interne et 3^{ème} concours)

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les correcteurs, les formateurs et les candidats.

Intitulé réglementaire :

Décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux.

Une épreuve de français comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire

Durée : 1h30

Coefficient : 3

CADRAGE INDICATIF DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve écrite se décline en deux parties, l'une portant sur la compréhension du texte et l'autre sur le vocabulaire, l'orthographe et la grammaire.

I – LA COMPREHENSION DU TEXTE

A – Un texte d'ordre général

Le **texte d'ordre général** n'est généralement pas un texte littéraire. Il est fréquemment **en lien avec les réalités territoriales et le champ de compétences du futur adjoint administratif principal de 2^e classe**. La presse généraliste comme la presse territoriale constituent de bons « viviers » de textes.

La notion « d'ordre général » induit le choix d'un texte à visée plutôt généraliste dans le sens où il ne doit pas être seulement compris par des candidats familiers du domaine sur lequel il porte.

Compte tenu de la durée de l'épreuve, les textes comptent généralement de 500 à 800 mots.

B - Des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat

Cet aspect peut être traité au travers de questions de formes très diverses, mais en lien direct avec le texte sur le fond. La réponse aux questions repose exclusivement sur l'analyse et la reformulation d'informations contenues dans le texte. Toutefois, le candidat peut, pour traiter les questions, mobiliser des idées extérieures à celles contenues dans le texte.

✕ *Exemples de questions :*

- *Que signifient les expressions suivantes ?*
- *Dégagez les idées principales du texte*
- *Hiérarchisez les idées développées dans tel paragraphe*
- *A qui s'adresse l'auteur ?*

C - Des questions destinées à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte

Ce libellé souligne l'importance de l'appréciation des capacités d'analyse du candidat et de ses aptitudes à reformuler.

Exemples de questions :

- *En quoi le sujet traité est-il un sujet d'actualité ?*
- *Selon vous, quelles solutions peuvent être mises en place pour répondre à la problématique posée ?*
- *Reformulez un passage du texte*

II - DES EXERCICES DESTINÉS A EVALUER LES CAPACITES DU CANDIDAT EN VOCABULAIRE, ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE

Le libellé réglementaire de l'épreuve distingue nettement deux axes : la compréhension d'une part et les exercices de vocabulaire, orthographe et grammaire d'autre part. Rien n'empêche de concevoir les exercices à partir du texte, mais ils peuvent également en être totalement distincts.

A - Le vocabulaire

Le candidat sera évalué sur ses connaissances en vocabulaire. Il pourra lui être demandé d'explicitier des mots ou expressions, ou par exemple de donner des synonymes ou antonymes.

B - L'orthographe

Les exercices visent à mesurer la maîtrise des règles fondamentales des accords et de l'orthographe lexicale. Ils peuvent prendre la forme de petits textes comportant des erreurs dont l'orthographe correcte doit être rétablie.

C- La grammaire

En l'absence de programme réglementaire, on peut s'arrêter aux bases de la grammaire enseignée au collège.

Les questions de grammaire viseront à favoriser le raisonnement et la mise en pratique des règles de grammaire. Les compétences qui devront être maîtrisées par les candidats sont les suivantes :

- Savoir utiliser la conjugaison et la concordance des temps en se situant dans le présent, le passé et le futur ;
- Savoir passer de la voix active à la voix passive et vice-versa ;
- Savoir maîtriser les types de phrases (interrogative, impérative, déclarative) et les formes de phrase (affirmative et négative) ;
- Savoir maîtriser le passage d'un discours direct à un discours indirect (changement de personnes, de temps, d'expressions spatio-temporelles) ;
- Savoir identifier et utiliser les liens logiques dans une phrase ou un paragraphe (cause, conséquence, but, condition, opposition)

III- UN BAREME GENERAL

Le détail du nombre de points attribués à chaque question éclairera le candidat dans la décision de consacrer plus de temps et plus de mots à certaines réponses qu'à d'autres.

Il peut être demandé au candidat de traiter les questions dans l'ordre du sujet : dans ce cas, le barème pourra pénaliser celui qui transgresserait cette consigne.

Les fautes d'orthographe et de syntaxe peuvent également être pénalisées.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.